

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE  
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 25 mai 2020

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 25 mai 2020 à 20 h 00

**ORDRE DU JOUR**

**L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal**

1. **Présences**
2. **Demande de prolongation à Hydro-Québec - Rénovation du Chalet des loisirs**
3. **Mandat à DCA comptable professionnel agréé inc. – Services professionnels**
4. **Remplacement temporaire au poste de la direction des finances**
5. **Période de questions**  
**EXCEPTIONNELLEMENT les questions doivent être reçues à la municipalité avant 16 h le 25 mai 2020, par courriel à [reception@mscalixte.qc.ca](mailto:reception@mscalixte.qc.ca)**
6. **Levée de la séance**

Le conseil de la municipalité de Saint-Calixte siège en séance extraordinaire ce 25 mai 2020 en personne respectant la distanciation sociale et à huis clos.

Sont présents à cette séance extraordinaire :

**1. PRÉSENCES**

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et Messieurs les conseillers Keven Bouchard, Denis Mantha et Richard Duquette.

Assistent également à la séance, M. Mathieu-Charles LeBlanc, directeur général et Mme Liette Martel, directrice générale adjointe agissant à titre de secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire (COVID-19) sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et des décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du

conseil et les officiers municipaux présents ont maintenu la distanciation sociale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en y respectant la distanciation sociale et en respectant la nouvelle mesure d'enregistrement.

2020-05-25-119

2. **DEMANDE DE PROLONGATION À HYDRO-QUÉBEC - RÉNOVATION DU CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE des expertises ont été demandées afin de connaître l'état exact du Chalet des loisirs et suite aux résultats concluants, le Chalet de loisirs peut être rénové;

CONSIDÉRANT QUE des dépenses ont déjà été engagées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder aux travaux de rénovation dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QU'Hydro-Québec soit avisé que les travaux d'investissement sur le Chalet des loisirs ont débutés et que la subvention, dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, sera utilisée à ces fins.

QU'une demande de prolongation soit accordée à la Municipalité de Saint-Calixte pour la réalisation des travaux et ce, au plus tard, jusqu'en juillet 2021.

2020-05-25-120

3. **MANDAT À DCA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ INC. –SERVICES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction des finances deviendra vacant à compter du 8 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU' une offre de services professionnels a été demandée auprès de la firme « DCA comptable professionnel agréé inc. »;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services comprend différents mandats pour l'année 2020;

- Formation à la direction générale aux notions de la gestion financière d'une municipalité pour un montant de 2 500 \$;

- Assistance au processus d'embauche de la direction des finances et description du poste, pour un montant de 2 175 \$;
- Analyse et révision et des processus administratifs, pour un montant de 11 125 \$
- Assistance à la préparation d'un plan financier triennal, pour un montant de 6 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER M. LE CONSEILLER KEVEN BOUCHARD, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE la firme « DCA comptable professionnel agréé inc. », soit et est mandatée afin de fournir à la Municipalité de Saint-Calixte, les services professionnels concernant les différents mandats mentionnés au préambule de la présente résolution, le tout en conformité avec l'offre de service datée du 22 mai 2020.

2020-05-25-121

**4. REMPLACEMENT TEMPORAIRE AU POSTE DE LA DIRECTION DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE le poste à la direction des finances deviendra vacant à compter du 8 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU' une assistance comptable hebdomadaire pourrait répondre à nos besoins jusqu'au remplacement permanent du poste;

CONSIDÉRANT QUE le temps estimé a été établi comme suit :

- Assistance et consultation hebdomadaire 3 jours de 8heures / semaine pour 12 semaines;
- Autres tâches : 30 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels propose une banque de 318 heures que la direction pourra gérer à sa guise, selon ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires facturés seront en fonction du temps réellement effectué.

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

QUE la firme « DCA comptable professionnel agréé inc. » soit et est mandatée afin de fournir à la Municipalité de Saint-Calixte, les services professionnels pour le remplacement temporaire au poste de la direction des finances, le tout en conformité avec l'offre de service datée du 22 mai 2020, pour un montant total de 27 030 \$.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

EXCEPTIONNELLEMENT les questions doivent être reçues à la municipalité avant 16 h le 25 mai 2020, par courriel à [reception@mscalixte.qc.ca](mailto:reception@mscalixte.qc.ca)

Par conséquent, à l'ouverture de la séance, aucune question n'avait été reçue par courriel concernant cette séance extraordinaire.

2020-05-25-122

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE:

Que la séance soit levée à 20 h 05.

---

MICHEL JASMIN, MAIRE

---

MATHIEU-CHARLES LEBLANC, DIRECTEUR GÉNÉRAL

**« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».**